M. Macdonald (Rosedale): Le comité est en réalité saisi de la question, comme le député le sait à titre de membre du comité des ressources nationales et des travaux publics, et si le comité veut bien choisir ce sujet lors de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère, je serais disposé à acquiescer à un débat approfondi à cet égard. Il appartient au comité de direction de décider de sujet dont on voudrait traiter sous cette rubrique générale.

L'OPPOSITION DU CANADA À LA LIGNE DE PÉTROLIERS DU TAPS—DEMANDE DE COORDINATION PAR UN COMITÉ

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Dirait-il à la Chambre si, présentement, un groupe d'étude mixte ou un comité mixte du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Colombie-Britannique a reçu instruction de coordonner l'opposition faite au Canada à la route que suivraient les pétroliers, et j'insiste sur le mot «présentement»?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme je l'ai indiqué à la Chambre, nous avons immédiatement demandé au premier ministre Barrett les renseignements et les études de spécialistes sur lesquels il fondait sa proposition d'un chemin de fer pour le Yukon, et, la semaine dernière, j'ai dépêché en Colombie-Britannique mon sous-ministre adjoint le chargeant d'examiner davantage la préparation antérieure du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je puis simplement mentionner au député, qui est le critique de son parti pour les questions d'environnement, que tous les critiques dans ce domaine n'approuvent pas un oléoduc parcourant la vallée du Mackenzie comme moyen de transport des produits pétroliers.

• (1440)

- M. Fraser: Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre d'envisager de nouveau ce que je lui ai demandé, c'est-à-dire s'il doit y avoir un comité mixte? Je lui demande maintenant si le gouvernement n'aurait pas élaboré un projet de mise sur pied d'un comité mixte de coordination avec la Colombie-Britannique et cette dernière province a-t-elle été invitée sans équivoque à faire partie d'un tel comité, étant donné que même le premier ministre a affirmé il y a quelques mois que le temps était un facteur essentiel?
- M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le projet de la vallée du Mackenzie est de compétence fédérale et le pipe-line en question ne touchera même pas la Colombie-Britannique. Je ne vois pas très bien pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique participerait à une décision qui relève d'une loi fédérale, au sujet d'un pipe-line devant passer à travers un territoire fédéral. Nous nous tenons pour les représentants les intérêts de gens de la côte ouest et de la Colombie-Britannique au sein du Parlement et c'est pour cette raison que l'an dernier, j'ai tenté de faire valoir la présente solution aux autorités américaines.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois que ce sujet entraîne un bon nombre de questions supplémentaires. Je me demande si le très honorable député de Prince-Albert désire également poser une question supplémentaire à ce sujet.

Questions orales

LES COMMUNICATIONS

L'AUGMENTATION DES TARIFS DE BELL CANADA—LES POUVOIRS DU GOUVERNEUR EN CONSEIL QUANT À LA DÉCISION FINALE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire se rattache à une autre posée précédemment et elle a trait à la déclaration du premier ministre au sujet de ce qui, à première vue, semble être une hausse excessive envisagée par la companie de téléphone Bell. Le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'après tout, la Commission canadienne des transports est un organisme autonome, libre à l'endroit du Parlement, et ainsi de suite. N'est-il pas vrai que peu importe son autonomie, la décision définitive au sujet de l'augmentation revient au gouverneur en conseil, au cabinet, qui a le pouvoir de suspendre, remettre, modifier ou refuser tout à fait les recommandations faites par la Commission? N'incombe-t-il pas au premier ministre et à son cabinet de prendre la décision finale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il semble que le très honorable député cherche une opinion juridique.

M. Diefenbaker: Oh, non.

- M. Trudeau: Et si, à première vue, l'augmentation des tarifs est si manifestement scandaleuse, je ne vois pas pourquoi son parti ne la condamne pas sans équivoque.
- M. Diefenbaker: C'est un exemple typique du premier ministre qui s'amuse avec le Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh. oh!

M. Diefenbaker: Je serais bien le dernier à lui demander une opinion juridique.

Des voix: Oh, oh!

- M. Sharp: Pourquoi la demandez-vous alors?
- M. Diefenbaker: Oh, il a même l'appui de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui pose la question suivante: le gouvernement du Canada n'a-t-il pas le droit, aux termes de la loi, de faire ce que j'ai avancé il y a un instant, ou est-ce que le premier ministre n'a pas lu les statuts?
- M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le très honorable député dit qu'il serait bien le dernier à me demander une opinion juridique. Il vient tout juste de m'en demander une. Je peux seulement lui dire que s'il croît bon de se plaindre constamment que cet endroit n'est pas assez vivant, je suis certain que lui et moi contribuerons à le rendre vivant.

Des voix: Oh. oh!

- M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège . . .
- M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si le très honorable député pose la question de privilège, je lui céderai la parole. J'avais l'impression qu'on allait poser des questions supplémentaires à la deuxième question. Quand nous aurons réglé la question de privilège, la présidence reviendra au député de Kootenay-Ouest, puis au député de Calgary-Nord et ensuite au député du Yukon qui ont des questions supplémentaires au deuxième sujet.